

**Regie der Gebouwen
Dienst Restauratie
Dhr. Hugo CLAES
Architect - directeur
Gulden Vlieslaan 87**

B – 1060 BRUSSEL

U/ref. : 11670/RE 2006/450 (Dhr. Th. Goeminne)
O/ref. : AVL/KD/BXL-2.427/s.397
Bijlage : 1 dossier

Brussel,

!!! NL !!!

Geachte,

Ontwerp : BRUSSEL. Congreskolom.
Verlichting van het monument vanaf het Congresplein.
Principeaanvraag

En réponse à votre courrier du 31 juillet 2006, réceptionné le 7 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 septembre 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur l'éclairage de la Colonne du Congrès dont seules l'entrée du monument et la Flamme du Soldat inconnu ainsi que les abords immédiats bénéficient actuellement de l'éclairage public.

La CRMS estime que le principe d'éclairer la totalité de la Colonne (socle, fût et statue de Léopold Ier), située en fin de perspective de la rue du Congrès et articulant deux tronçons de la rue Royale, est positif car il contribuera pleinement à la mise en valeur tant du monument que de la place entière (inscrite sur la liste de sauvegarde comme site). Par ailleurs, cette mise en lumière d'un lieu symbolique de la ville contribuera à améliorer la lisibilité urbaine nocturne.

Initialement, la Ville de Bruxelles s'est adressée à la Firme Philips pour étudier un éclairage complet de la Colonne. Cette proposition relativement sophistiquée (LED, spots dans le sol, etc.) ne répondait pas de manière satisfaisante, selon la Ville, au cas particulier de la colonne (risques de vandalisme, augmentation des ombres portées, etc.).

La Régie des Bâtiments propose, dès lors, une installation 'minimaliste', composée de quatre mâts d'une hauteur de trois mètres. Les faisceaux lumineux seraient orientés vers le fût de la colonne, ainsi que vers la balustrade et le socle de la statue.

La CRMS regrette que l'on n'ait pas demandé le conseil d'un éclairagiste (plutôt que d'une firme qui vend du matériel) pour concevoir la mise en lumière de ce monument dans la ville. Elle peut toutefois se rallier à la proposition 'minimaliste' de la Régie mais elle émet les remarques suivantes :

- Le projet doit évidemment porter sur l'éclairage de toutes les 'faces' de la colonne, en ce compris celle visible depuis la Cité administrative et la ville basse. Or, ce n'est pas le cas de la présente proposition. La CRMS préconise pour cela un éclairage enveloppant et homogène du soubassement et du fût.
- De manière générale, les technologies actuelles en matière d'éclairage sont en progrès constant. La Commission préconise, dès lors, de recourir à des équipements légers et réversibles, de sorte qu'ils puissent être facilement adaptés dans le futur.
- Concernant l'éclairage spécifique de la statue de Léopold Ier, la CRMS demande d'éviter des dispositifs trop lourds comme l'accrochage de spots sur la balustrade même. Elle demande de poursuivre la réflexion à ce sujet.
- A toutes fins utiles, la Commission signale également que la lumière diffusée par les lampes sodium haute pression SON-T est très jaune. De manière générale, elle suggère de substituer à cette lumière, une lumière plus blanche (sodium à lumière 'corrigée' ou autre type de lampes) assurant un meilleur rendu de couleurs.
- Le dossier ne précise pas les modèles et couleurs des mâts, modes de fixation des spots, alimentation électrique, etc.).

En conclusion, la CRMS demande d'éclairer la totalité de la colonne (y compris la partie située vers la Cité administrative) et de documenter précisément l'ensemble du matériel pour lui permettre d'évaluer l'impact esthétique des installations et leur emprise réelle sur cet ensemble monumental.

La Commission invite la Régie des Bâtiments à poursuivre la réflexion et demande que des essais préalables soient effectués, en temps utiles, sur place en présence d'un représentant de la DMS et de la CRMS afin d'évaluer les effets obtenus.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président